

## Les voies d'accès aux formations qualifiantes ou diplômantes

### Les formations qualifiantes ou diplômantes peuvent être accessibles :

- **Par la voie de la formation initiale, dont l'apprentissage :**

elle répond aux mêmes exigences que la formation «classique», mais son orientation essentielle est centrée sur son aspect professionnel. Elle s'appuie en outre sur la collaboration avec les terrains professionnels du secteur, et en particulier sur les capacités d'intervention des maîtres d'apprentissage. L'établissement ou le service employeur est le lieu principal de l'exercice professionnel.

- **Par la voie de la formation continue**

- **Par la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) :**

- Dans le cadre de sa mission de service public et en adéquation avec les valeurs qui le fondent, DC-LDS MÉDIATION s'est investi dans l'accès au droit à la validation des acquis de l'expérience (c'est un droit individuel désormais inscrit au livre IX du Code du travail et dans le Code de l'éducation [L613-3; L613-4, L613-5]).

Le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 offre «la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme en justifiant au minimum de trois années d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité».

## Les financements des formations

### Selon les formations, les financements sont liés au statut des personnes en formation.

Ils constituent le financement total ou partiel de la formation, selon les situations individuelles :

#### Étudiants :

vous pouvez bénéficier de bourses délivrées par le Conseil Régional (selon des critères précis),

#### Demandeurs d'emploi :

vous pouvez bénéficier de l'AREF (selon vos droits, voir avec Pôle Emploi),

#### Stagiaires de la formation professionnelle :

pour certaines formations conventionnées avec le Conseil Régional (nombre de places limitées, selon des critères précis),

#### Salariés en formation :

- CPF,
- périodes de professionnalisation,
- plan de formation de l'entreprise,

#### Contrats en alternance :

- contrat de professionnalisation,
- contrat d'apprentissage,

#### Contrats d'insertion des jeunes et demandeurs d'emploi :

- Emploi d'Avenir.
- Contrat Unique d'Insertion (CUI).

CIVIS.